



VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

VILLE DE
HOUILLES

DCM 26/020 – DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Élection de représentants au Conseil d'Administration du collège Lamartine et du collège Guy de Maupassant (structures de plus de 600 élèves)

République française

Le 7 avril 2026 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Romain BERTRAND, Maire de Houilles.

Département
des Yvelines

(Convocation et affichage effectués le 1^{er} avril 2026).

Canton de Houilles

Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

PRÉSENTS :

M. BERTRAND Romain, M^{me} DUARTE Margarida, M. LAMBART Thierry, M^{me} COLLET Jennifer, M. CADIOU Patrick (à partir de 20h43), M^{me} BALLY Estelle, M. FERRAND Jean-Marie, M^{me} COURTET Jennifer, M. GOUT Christophe, M^{me} JUNIUS Céline, M. BRAND Stéphane, M^{me} CHARLOT Floriane, M. COSTA Constantino, M. HÉBERT Charles, M. PREVEAUX Christophe, M. RAUNER Adam, M^{me} PELLAUMAIL Isabelle, M^{me} SINACOLA Agnès, M. CARMIER Patrick, M^{me} GOMMÉ Stéphanie, M^{me} ZAHZOUH Lauryn, M^{me} PILLON Emilie, M. RIBEIRO José, M. PAYARD Jean-Claude, M. CABROL Christophe, M^{me} HERVOCHON Valérie, M. BOULILA Frédéric, M. CHAMBON Julien, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} GIROUX Dalila, M. MIQUEL Pierre, M^{me} ODINOT Janick, M^{me} GONÇALVES Sylvie, M^{me} BELALA Monika, M. SCHMIDT Matthieu, M. MOURTOUX Jean-François

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|--------------------------------------|---|
| - M ^{me} BA Charlotte | par M ^{me} DUARTE Margarida |
| - M. CADIOU Patrick | par M. FERRAND Jean-Marie (jusqu'à 20h43) |
| - M. CHAMBERT Julien | par M. CHAMBON Julien |
| - M ^{me} COLOMBANI Florence | par M ^{me} BALLY Estelle |

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- M^{me} Estelle BALLY a été désignée pour remplir ces fonctions.



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

DCM 26/020

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Objet : Élection de représentants au Conseil d'administration du collège Lamartine et du collège Guy de Maupassant (structures de plus de 600 élèves)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R. 421-14 et R. 421-33 ;

Considérant que la Ville de Houilles compte sur son territoire deux collèges publics, comportant chacun un Conseil d'Administration ;

Considérant que la composition du Conseil d'Administration d'un collège diffère en fonction du nombre d'élèves inscrits au sein de l'établissement ;

Considérant que le Collège Lamartine et le Collège Guy de Maupassant de Houilles accueillent chacun plus de 600 élèves ;

Considérant que, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, le Conseil d'Administration du Collège doit comprendre un représentant de cet établissement public et un représentant de la Commune ;

Considérant que le renouvellement général du Conseil Municipal impose une élection des nouveaux représentants au sein de ces Conseils d'Administration ;

Considérant que chaque représentant est élu au scrutin secret et à la majorité absolue par et parmi les membres du Conseil Municipal ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;

Considérant que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des représentants ;

Considérant le dépôt des candidatures suivantes :

Collèges	Titulaire	Suppléante
Lamartine	Emilie PILLON	Floriane CHARLOT
Guy de Maupassant	Jennifer COLLET	Charlotte BA

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20260407-DCM26-020-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2026

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1^{er} : **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des représentants au sein des Conseils d'Administration des collèges Lamartine et Guy de Maupassant.

Article 2 : **PROCLAME** les résultats suivants :

Collège Lamartine	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de votants : 29- Nombre d'abstentions : 10- Nombre de suffrages exprimés : 29- Nombre de sièges à pourvoir : 1 titulaire + 1 suppléant- Voix obtenues par Emilie PILLON : 29- Voix obtenues par Floriane CHARLOT : 29
Collège Guy de Maupassant	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de votants : 29- Nombre d'abstentions : 10- Nombre de suffrages exprimés : 29- Nombre de sièges à pourvoir : 1 titulaire + 1 suppléant- Voix obtenues par Jennifer COLLET : 29- Voix obtenues par Charlotte BA : 29

Article 3 : **DÉCLARE** représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration du Collège Lamartine les conseillers suivants :

Titulaire	Suppléante
Emilie PILLON	Floriane CHARLOT

Article 4 : **DÉCLARE** représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration du Collège Guy de Maupassant les conseillers suivants :

Titulaire	Suppléante
Jennifer COLLET	Charlotte BA

Article 5 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : **Ampliation** de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1
du CGCT ont été accomplies pour
le présent acte.

AR. délivré le : 09/04/2026

Publication effectuée le : 09/04/2026

Exécutoire ce jour : 09/04/2026

Le Maire,



Romain BERTRAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'RB'.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20260407-DCM26-020-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2026